

Recueillir son neveu orphelin

Par RACHTO_old, le 17/08/2007 à 14:15

Faisant suite au décès de son frère, un ami à décidé de recueillir son unique neveu, dont il est le parrain, et dont la mère est décédée 5 ans plus tôt. Cet enfant est âgé de 18 ans et est encore lycéen. Peut-il le rattacher à son foyer fiscal ? Doit-il entammer une démarche spécifique pour faire reconnaître la légitilmité de son action ? Peut-il le faire inscrire sur sa mutuelle ? Et plus généralement, quelles sont les actions qu'il lui faudrait entreprendre pour protéger son neveu sans prétendre à une adoption ? Par avance, merci de vos réponses